



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-septième session

Colombo (Sri Lanka), 31 janvier - 2 février 2024 et 19-22 février 2024

Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

Résumé

Les participants à la 43^e session de la Conférence de la FAO ont approuvé le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, ainsi que le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau à l'appui des *quatre améliorations*.

Au vu des tendances de la région en matière de développement, notamment en termes de défis et de possibilités, la FAO continuera à privilégier le soutien qu'elle apporte aux membres dans le cadre des quatre priorités régionales récapitulées ci-après, afin de mettre en œuvre, de façon efficace et efficiente, des mesures coordonnées parfaitement en phase avec les domaines prioritaires du Programme (DPP) définis dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation¹. Les priorités régionales forment la base de l'approche qui doit permettre à la FAO de concrétiser sa vision et les objectifs mondiaux des membres dans la région, en opérant une transition vers **des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté**. Ces quatre priorités sont les suivantes:

- transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine;
- accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat;
- soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables;
- renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique.

¹ Les DPP sont présentés en détail à l'annexe 1.

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

La FAO continuera à faire appel aux quatre accélérateurs (technologies, innovation, données et compléments [gouvernance, capital humain et institutions]) et aux trois thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes et inclusion) dans toutes les interventions programmatiques, afin d'obtenir plus rapidement des résultats tout en réduisant autant que possible les arbitrages nécessaires. Par ailleurs, l'Organisation continuera à promouvoir les effets catalyseurs de ses principales initiatives institutionnelles en faveur de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, notamment l'initiative Main dans la main, l'initiative «Un pays, un produit prioritaire» et l'initiative 1 000 villages numériques.

Au cours de l'exercice biennal, la FAO mettra l'accent sur la fourniture de prestations améliorées, au moyen d'une approche programmatique et axée sur les résultats, ainsi que de l'intégration de la qualité technique et d'une mise en œuvre efficiente qui répond aux besoins des bénéficiaires, des membres et des donateurs.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à:

- a. approuver les quatre priorités régionales définies pour l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des principales tendances et des grands défis et possibilités dans la région Asie et Pacifique;
- b. reconnaître la pertinence de la projection des différents domaines prioritaires du Programme sur chacune des quatre priorités régionales dans le cadre de résultats proposé et sur la réalisation des *quatre améliorations*;
- c. donner des indications sur le cadre de résultats proposé et sur les programmes et stratégies de l'Organisation à mettre en œuvre en tenant compte des spécificités régionales;
- d. donner des conseils sur les nouveaux enjeux et partenariats à prendre en considération dans l'élaboration des programmes à venir et apporter aux pays un soutien efficace et adapté quant aux objectifs de développement durable (ODD);
- e. prendre note de l'importance des activités des commissions régionales en matière d'établissement de normes, d'élaboration de directives d'application volontaire et de mise en œuvre d'instruments juridiques adoptés à l'échelle mondiale dans les principaux domaines techniques relevant du mandat de l'Organisation.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

I. Introduction

1. Les participants à la 43^e session de la Conférence de la FAO ont approuvé le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, ainsi que le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau à l'appui des *quatre améliorations*.
2. Les activités menées par la FAO reposent sur le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, qui a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui contribuent à améliorer *la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie* en ne laissant personne de côté. Les 20 DPP qui figurent dans le Cadre stratégique illustrent l'avantage comparatif de l'Organisation sur les plans thématique et technique. Les priorités régionales sont élaborées de manière à ce qu'elles s'inscrivent dans la ligne des DDP et des ODD pertinents.
3. Au-delà de l'exercice biennal 2024-2025 et conformément au cycle de programmation et de budgétisation établi dans les Textes fondamentaux de la FAO, les contributions des conférences régionales de 2024 sur les priorités orienteront les programmes de l'Organisation lors de l'exercice biennal 2026-2027 et étayeront l'examen du Cadre stratégique de la FAO qui sera présenté lors de la Conférence de l'Organisation en 2025.

II. Historique

II.1 Scénarios possibles à moyen et long terme pour les systèmes agroalimentaires

4. Les activités de prospective stratégique de la FAO permettent d'examiner les différents modèles possibles s'agissant de l'avenir des systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux, ainsi que les dynamiques de leurs principaux moteurs, afin de définir des options stratégiques susceptibles d'amorcer des changements qui conduisent vers des systèmes agroalimentaires durables et résilients à tous les niveaux. Conformément aux orientations du Comité de l'agriculture et d'autres organes directeurs, la FAO renforce ses capacités de prospective stratégique, en collaboration avec des organismes du système des Nations Unies, des universités, la société civile, et d'autres réseaux de prospective. À cet égard, des exercices de prospective à l'échelle régionale sont réalisés dans les cinq régions de l'Organisation, exercices auxquels participent les sous-régions et certains pays pilotes retenus. Ces exercices visent à accélérer la réflexion stratégique, à renforcer les capacités à l'appui d'une transformation en profondeur des systèmes agroalimentaires et à communiquer aux membres les solutions stratégiques disponibles aux fins de la concrétisation de systèmes agroalimentaires durables et résilients.
5. Le récent rapport phare de l'Organisation consacré à l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture et plus particulièrement aux éléments déterminants et facteurs de transformation (*The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation*) a constitué la base du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et offre les fondements conceptuels et méthodologiques des exercices de prospective à l'échelle régionale. Il attire l'attention sur le fait que les tendances actuelles sont susceptibles de menacer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires, de compromettre la concrétisation des *quatre améliorations* et, par suite, d'aggraver les crises alimentaires. Des facteurs tels que la croissance démographique, l'urbanisation, l'instabilité macroéconomique, la pauvreté, les inégalités, les tensions géopolitiques, la concurrence à l'égard des ressources et le changement climatique ont déjà des incidences négatives sur les systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux alors que les prix des produits alimentaires augmentent. La transition vers la durabilité peut nécessiter un nouveau mode de pensée qui permette de définir des objectifs prioritaires à long terme et de parvenir à des équilibres en investissant massivement dans les domaines à fort potentiel transformationnel, par exemple les quatre «déclencheurs de transformation» qui sont proposés dans le rapport phare susmentionné: la gouvernance, la sensibilisation des consommateurs, la répartition des revenus et des richesses et les technologies et approches novatrices.

6. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a commencé à mener un exercice de prospective régionale en vue de recenser les principaux facteurs régionaux et sous-régionaux ayant une incidence sur les systèmes agroalimentaires et d'étudier des futurs possibles. La croissance économique, les interdépendances et le changement climatique sont considérés comme les principaux éléments qui auront des incidences sur les systèmes agroalimentaires à l'avenir. La région a connu une croissance économique rapide et des évolutions démographiques qui ont arraché des millions de personnes à la pauvreté. Cela a toutefois été obtenu au prix de fortes pressions exercées sur les ressources naturelles et sur l'environnement. Les gains de productivité agricole à court terme ont permis d'accroître la production mais les pressions environnementales débouchent sur des externalités non viables dans la région et au-delà. La région a profité des échanges commerciaux, grâce à une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales, mais les mesures incitatives à court terme ont suscité des préoccupations quant à l'avenir et ont créé une dépendance aux importations. Le modèle de croissance apparaît non viable en raison de processus à très forte intensité de main-d'œuvre, du bas niveau des revenus connexes, des contraintes pesant sur les ressources naturelles et des coûts environnementaux.

7. Les premiers résultats semblent indiquer que les différences sous-régionales, les taux de pauvreté rurale et urbaine, les fortes inégalités et le manque d'investissements publics sont les principaux facteurs ayant des incidences en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans les îles du Pacifique. La hausse des prix des denrées alimentaires, les tensions géopolitiques et la dégradation des ressources naturelles ont par ailleurs été considérés comme des facteurs systémiques communs dans les grandes économies comme la Chine et l'Inde.

8. Dans le cadre de l'exercice de prospective régionale, d'autres analyses sont réalisées en vue de saisir les interactions entre ces facteurs importants et d'envisager différents scénarios possibles pour les systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux, le but étant de cerner des options stratégiques en faveur de la transformation grâce à une meilleure coopération aux niveaux régional et national. La FAO expérimente des exercices de prospective au niveau national avec le Népal et le Viet Nam.

II.2 Défis et possibilités

9. La région Asie et Pacifique a été confrontée à de nombreuses difficultés, notamment la pandémie de covid-19, des conflits, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la crise des cinq pénuries (denrées alimentaires, aliments pour animaux, combustibles, engrais et financements) et des chocs météorologiques dus au changement climatique. Ces crises ont débouché sur un ralentissement de la croissance économique, une augmentation du chômage et une hausse des prix des produits alimentaires. Les politiques gouvernementales ont atténué ces chocs et ont aidé le secteur agricole à surmonter les crises. Celles-ci ont toutefois eu des incidences négatives sur les revenus et sur l'accès à une bonne alimentation à un prix abordable, en particulier pour les pauvres. Dans la région, la sous-alimentation touchait 371 millions de personnes en 2022 et, cette même année, l'insécurité alimentaire a augmenté à des niveaux supérieurs à ceux de 2019².

a) Amélioration de la production (AP): défis et possibilités

Dans la région, la production alimentaire durable est confrontée à des défis liés à la jeunesse, au vieillissement des agriculteurs et au manque de machines agricoles à un prix abordable. Les possibilités se trouvent dans la promotion de filières intégrant l'enjeu nutritionnel, tenant compte des questions de genre et résilientes face au climat, ainsi que dans l'innovation numérique accessible financièrement et dans la mécanisation inclusive. L'agrotourisme et de meilleures données sur les marchés peuvent contribuer à la revitalisation des zones rurales. Le changement climatique accentue les problèmes liés aux organismes nuisibles et aux maladies transfrontières, ce qui nuit à la productivité agricole. Une meilleure gestion des engrais, la revitalisation des systèmes semenciers, les solutions fondées sur la nature et une utilisation durable de l'eau font partie des solutions. L'Asie, plus grand utilisateur de produits plastiques dans le secteur agricole, doit résoudre le problème des déchets

² APRC/24/3. <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/aprc37/documents/fr/>.

plastiques en adoptant des pratiques agricoles durables. Les produits alimentaires d'origine aquatique jouent un rôle de plus en plus important dans la sécurité alimentaire mais, pour concrétiser pleinement leur potentiel, il faut encore améliorer et renforcer la durabilité, la résilience, l'efficacité et les résultats obtenus.

b) Amélioration de la nutrition (AN): défis et possibilités

Dans la région, 371 millions de personnes étaient sous-alimentées en 2022. L'urbanisation rapide modifie l'offre et la demande d'aliments, ce qui aggrave les problèmes d'insécurité alimentaire. De nombreuses personnes ne peuvent pas se permettre une alimentation saine en raison de son coût. La situation est catastrophique en Afghanistan et au Myanmar. Il faut mener des interventions visant à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, surtout en faveur des ménages qui pratiquent la petite agriculture et qui pourraient commercialiser leurs excédents³. Les politiques et les investissements sont susceptibles d'améliorer la disponibilité des produits alimentaires à un coût abordable, en particulier pour les pauvres, les femmes et les enfants. Des mécanismes de gouvernance appropriés sont susceptibles de favoriser des régimes alimentaires plus sains dans l'ensemble des zones rurales, périurbaines et urbaines. La technologie et l'innovation peuvent être fondamentales aux fins de la concrétisation de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition⁴.

c) Amélioration de l'environnement (AE): défis et possibilités

La région fait face aux graves conséquences du changement climatique, notamment des catastrophes et la dégradation des écosystèmes. Bien qu'elle ait contribué à plus de 50 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2022, la région dispose de politiques robustes pour relever les défis environnementaux et prendre des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Il est toutefois urgent de renforcer l'exécution de ces politiques pour en garantir l'efficacité. Les engagements comprennent la gestion durable des ressources, la remise en état des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Les outils de pointe du numérique et le financement de l'action climatique étayent les approches efficaces du point de vue de l'utilisation des ressources et intelligentes face au climat. Des mécanismes de financement mixte visent à mobiliser l'investissement privé et à favoriser les synergies entre financements environnementaux et climatiques.

d) Amélioration des conditions de vie (AV): défis et possibilités

Dans la région, le secteur agricole enregistre des résultats décevants en raison d'un appui aux femmes insuffisant et d'un manque de données ventilées par sexe. En milieu rural, les jeunes sont en butte au chômage, à des revenus extrêmement faibles et à des perspectives limitées dans le secteur agricole. La proportion des femmes et des personnes plus âgées dans l'agriculture a augmenté du fait, respectivement, de l'exode rural des hommes et de faibles taux de natalité. Les petites et moyennes entreprises (PME) créent une valeur économique non négligeable dans la région mais leur participation à l'agriculture numérique demeure limitée. La lutte contre les inégalités, l'élargissement de la protection sociale, la promotion de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat au sein des systèmes agroalimentaires, ainsi que le renforcement de l'éducation et des compétences des groupes marginalisés sont susceptibles de déboucher sur un développement plus inclusif et sur des systèmes agroalimentaires durables.

³ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb8959en> (en anglais).

⁴ FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2023. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC3017FR>.

III. Domaines d'action prioritaires pour l'exercice 2024-2025 et au-delà

III.1 Les quatre priorités régionales

10. Dans la région, la FAO continuera à privilégier le soutien qu'elle apporte aux membres dans le cadre des quatre priorités régionales, afin de mettre en œuvre, de façon efficace et efficiente, des mesures coordonnées parfaitement en phase avec les DPP définis dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation⁵. Les priorités régionales constituent la base de l'approche qui doit permettre à la FAO de concrétiser sa vision et les objectifs mondiaux des membres dans la région, en opérant une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

Priorité régionale 1: Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine

11. L'objectif de la priorité régionale 1 est d'aider les membres à mettre au point des stratégies en faveur de systèmes agroalimentaires durables et à recenser des possibilités d'investissement et de financement au moyen d'interventions à l'échelle du système et de mesures propres aux différents secteurs.

Priorité régionale 1

DPP	Cibles des ODD	Domaines prioritaires dans la région
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION		
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 9.5, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> activités phytosanitaires régionales, mesures phytosanitaires harmonisées, lutte intégrée contre les organismes nuisibles et gestion des pesticides; voies nationales et partenariats régionaux permettant d'aboutir à des systèmes agroalimentaires plus productifs et durables; efficience de la production animale.
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> investissement et innovation dans l'aquaculture et la mariculture durables; conservation et reconstitution des stocks à des niveaux durables; coopération régionale et internationale visant à renforcer les mécanismes nationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR).
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> maladies animales et zoonoses transfrontières – préparation, prévention, réponse et rétablissement; approche «Une seule santé» élargie afin d'intégrer les secteurs de la faune sauvage et de l'environnement.
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 6.b, 9.3, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> accès des petits producteurs, des négociants et des agroentrepreneurs aux marchés, aux services financiers, aux services de vulgarisation, à l'information et à la formation, aux technologies (y compris numériques) et aux innovations.

⁵ Les DPP sont présentés en détail à l'annexe 1.

AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION		
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.4 12.8	<ul style="list-style-type: none"> • approches axées sur les systèmes agroalimentaires résilients face au changement climatique et respectueux de la nature, en faveur d'une production alimentaire nutritive, d'une alimentation saine et de la prévention des maladies non transmissibles; • transformation des systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine, d'une sécurité alimentaire renforcée et d'une meilleure nutrition au sein des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); • recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments en faveur d'une alimentation saine et de la diversification agricole.
AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> • plan d'action mondial sur la réduction de l'émaciation chez les enfants; • recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments visant à améliorer la nutrition et à prévenir la malnutrition, en particulier au sein des groupes vulnérables et chez les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les jeunes enfants; • programme d'alimentation et de nutrition scolaires en faveur d'une alimentation saine et de la prévention de la malnutrition.
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> • systèmes de contrôle cohérent de la sécurité sanitaire des aliments et capacités techniques; • renforcement des échanges commerciaux grâce à des normes améliorées et harmonisées, en particulier les normes du Codex Alimentarius⁶; • innovations et technologies visant à renforcer la sécurité sanitaire des aliments au niveau de la vente au détail (y compris le commerce électronique), ainsi que le secteur des services.
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	<ul style="list-style-type: none"> • stratégie régionale sur les pertes et le gaspillage de nourriture; • mesure et réduction des pertes et du gaspillage alimentaires aux niveaux local et national.
AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	<ul style="list-style-type: none"> • examen, suivi et analyse des instruments de politique commerciale axés sur des produits stratégiques et le commerce numérique; • information sur les marchés, collecte de données, politiques et prix relatifs aux denrées prioritaires et aux marchés déterminant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

12. La priorité régionale 1 couvre différents aspects des systèmes agroalimentaires durables et résilients, notamment le renforcement des capacités régionales visant à prévenir la propagation des ravageurs des végétaux, la facilitation d'un commerce sans risque, la transformation de la production animale grâce à un moindre recours aux agents antimicrobiens et une évolution plus adaptée au changement climatique, caractérisée par l'efficacité et la diversité génétique.

⁶ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/home/fr>.

13. La coopération avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) et d'autres partenaires encouragera l'innovation au sein des systèmes aquacoles, alors que la FAO renforce les capacités d'évaluation des activités halieutiques et d'élaboration de stratégies de pêche fondées sur des données probantes.

14. La stratégie de l'Organisation en matière de sécurité sanitaire des aliments vise à renforcer les capacités des pouvoirs publics et à soutenir le respect des règlements internationaux dans les secteurs d'activité concernés en traitant les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments sur les marchés en ligne et des aliments nouveaux. L'initiative «Une seule santé» continuera d'être mise en œuvre, en collaboration avec le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

15. La FAO s'est engagée à renforcer l'accès des ménages agricoles vulnérables aux ressources et à intégrer les petits agriculteurs au sein des marchés au moyen de l'utilisation des technologies numériques. Elle vise à montrer comment la science, la technologie et l'innovation peuvent être incorporées dans des projets porteurs de transformation et encourage le développement numérique et la mécanisation inclusive au sein des communautés d'agriculteurs.

Priorité régionale 2: Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat

16. L'objectif de la priorité régionale 2 est d'aider les membres à protéger et à remettre en état les écosystèmes terrestres et aquatiques en veillant à exploiter ces écosystèmes de façon durable, notamment au moyen d'une gestion intégrée des ressources en eau, et à lutter contre le changement climatique en mettant en place des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

Priorité régionale 2

DPP	Cibles des ODD	Domaines prioritaires dans la région
AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT		
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 6.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la transformation des systèmes agroalimentaires dans le programme relatif au changement climatique; • planification prospective eu égard au changement climatique fondée sur des données probantes; • solutions innovantes (services agroclimatiques et solutions fondées sur la nature); • financement de l'action climatique et systèmes agroalimentaires efficaces, résilients et à faibles émissions; • partenariats public-privé à l'appui de financements mixtes.
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> • volonté politique renforcée aux fins de la mise en place d'une bioéconomie durable; • échange de connaissances, renforcement des capacités et partenariats en faveur du développement de la bioéconomie.

AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 6.6, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> • gestion durable, des terres, des eaux et des sols, remise en état des paysages et des forêts, agroforesterie et pêche durable; • intégration de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité dans le secteur agricole (conservation des forêts primaires, services écosystémiques des eaux, réduction des risques liés aux zoonoses provenant de la faune sauvage).
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des liens entre les marchés ruraux et urbains, établissement de liens entre les petits agriculteurs et le consommateur final et exploitation des plateformes numériques aux fins de l'approvisionnement alimentaire des zones urbaines; • gouvernance des écosystèmes alimentaires urbains en faveur de l'offre d'aliments et de l'accès des pauvres des zones urbaines à une bonne alimentation; • partage des connaissances et renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance de l'alimentation urbaine.
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE		
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> • approches multirisques et intégrées du renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires face aux catastrophes climatiques, naturelles et biologiques, aux chocs socioéconomiques et aux crises prolongées; • solutions innovantes, par exemple des mesures de prévention et de protection sociale réactives aux chocs et adaptables.

17. La FAO aidera les membres à transformer leurs systèmes agroalimentaires et à confirmer le rôle central que ceux-ci jouent dans la lutte contre le changement climatique, notamment en renforçant les capacités relatives à la résilience face au changement climatique, à la gestion des écosystèmes et à la remise en état de ces derniers, grâce à la gestion durable des forêts, de la pêche, des terres, des sols et des eaux. L'approche sera axée sur des réseaux régionaux et des mécanismes de financement novateurs.

18. Conformément au thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau, la FAO facilitera l'intégration intersectorielle afin de gérer les risques liés à l'eau, encouragera la gestion des eaux transfrontières et aidera les gouvernements à mettre en place une comptabilité de l'eau. Elle encouragera la mise en place d'écosystèmes alimentaires durables dans les zones urbaines et l'intégration de la biodiversité au moyen de l'élaboration d'outils permettant de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et d'élargir le Programme de gestion durable de la faune sauvage en Asie. L'Organisation contribuera en outre à la mise en commun des innovations qui permettent de développer la bioéconomie dans la région de l'ASEAN et d'élaborer des méthodes d'évaluation des vulnérabilités et risques multiples afin de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires.

Priorité régionale 3: Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables

19. La priorité régionale 3 engage la FAO à œuvrer en faveur d'une transformation rurale inclusive, notamment en encourageant la croissance économique et en aidant les populations vulnérables à réduire les inégalités, en ne laissant aucun pays ni aucune personne de côté.

Priorité régionale 3

DPP	Cibles des ODD	Domaines prioritaires dans la région
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION		
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> initiative 1 000 villages numériques en faveur de l'accélération du développement rural et de la croissance d'écosystèmes numériques villageois; systèmes agroalimentaires exploitant la puissance du numérique grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies qui incluent les femmes, les jeunes et les petits producteurs.
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE		
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4, 5.a, 5.c	<ul style="list-style-type: none"> stratégie régionale 2022-2025 en matière d'égalité des genres pour l'Asie et le Pacifique et plan d'action correspondant; approche porteuse de transformation en matière de genre afin de parvenir à l'égalité des sexes dans le secteur agricole.
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7	<ul style="list-style-type: none"> marchés agroalimentaires ruraux-urbains résilients au moyen de la réduction de la fracture numérique, de la promotion de chaînes de valeur inclusives et de l'autonomisation des femmes et des jeunes grâce à des investissements en faveur des microentreprises et des PME du secteur agroalimentaire.
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> interventions en situation d'urgence étayées grâce à de meilleures données agricoles et informations relatives à l'évaluation; cartographie des risques aux fins de la prise de décisions en cas de situations d'urgence ayant des incidences sur le secteur agricole et la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
AV 5: Initiative Main dans la main	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2	<ul style="list-style-type: none"> développement intégré des territoires et investissements ciblés pour concrétiser l'ODD 1, l'ODD 2 et l'ODD 10.

20. La FAO vise la promotion de la croissance économique par l'intermédiaire du secteur agricole tout en aidant les populations vulnérables à réduire les inégalités, en ne laissant aucun pays ni aucune personne de côté. Dans ce contexte, le numérique et l'innovation sont considérés comme des moteurs du changement, dans le cadre d'interventions comme l'initiative 1 000 villages numériques, qui permet d'apporter un appui technique en faveur des stratégies d'agriculture numérique et des projets liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

21. Un autre aspect important est l'autonomisation des femmes rurales, des jeunes et des groupes indigènes en favorisant l'égalité des droits, l'esprit d'initiative et l'accès aux ressources. Cet aspect comprend les investissements dans les programmes de revitalisation rurale, l'appui apporté aux petites entreprises et aux jeunes pousses du secteur des technologies numériques, la mise en avant des perspectives économiques et l'inclusion financière.

22. Face aux catastrophes naturelles et aux crises dans la région, la FAO a pour objectif de renforcer en amont la résilience dans le secteur agricole grâce aux données, à la technologie et à l'innovation, afin de réduire autant que possible les perturbations au sein des chaînes alimentaires et d'assurer la continuité des activités agricoles.

23. Dans le cadre de l'initiative Main dans la main, la FAO encourage la collaboration entre neuf pays de la région en donnant corps à ses engagements en faveur de la solidarité et de la croissance inclusive, comme expliqué ci-après.

Priorité régionale 4: Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les PEID du Pacifique

24. Les activités de la FAO dans les PEID du Pacifique mettront l'accent sur la mise en place de systèmes agroalimentaires durables et résilients via l'exécution du cadre de programmation multipays relatif aux îles du Pacifique, qui concerne 14 pays de cette région.

Priorité régionale 4

DPP	Cibles des ODD	Domaines prioritaires dans la région
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION		
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> • filières des produits comestibles de la mer; • pêche INDNR; • données et statistiques: suivi de l'ODD 14.
AP 3. Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> • prévention et gestion des organismes nuisibles et des maladies; • alerte précoce et gestion des risques sanitaires, y compris la résistance aux antimicrobiens; • renforcement des capacités institutionnelles nationales, notamment quant à la législation en matière de biosécurité et à l'harmonisation des politiques; • solutions écologiques susceptibles de remplacer les pesticides extrêmement dangereux.
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 6.b, 9.3, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> • accès aux espèces côtières productives, efficacité de la gestion communautaire de la pêche et aquaculture à petite échelle; • mécanismes communautaires de gouvernance et de prise de décisions, gestion des ressources et systèmes d'exploitation traditionnels, chaînes de valeur; • méthodes de collecte de données sur l'adaptation de la production et les rendements dans le contexte des petites îles.
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> • plateforme de solutions pour les PEID; • accès à des informations techniques et météorologiques et à des informations sur les marchés à jour; • stratégies relatives à l'agriculture numérique; • recensements agricoles nationaux.

AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION		
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.4, 12.8	<ul style="list-style-type: none"> intégration de politiques et conception et mise en œuvre de programmes sur l'alimentation et la nutrition; mécanismes nationaux de coordination et de planification des questions de sécurité alimentaire et de nutrition; sensibilisation et mobilisation en faveur d'une alimentation saine à tous les niveaux.
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> bonnes pratiques de fabrication, de manutention, d'emballage et d'hygiène; comités nationaux du Codex Alimentarius.
AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT		
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 6.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> agriculture intelligente face au climat aux fins de la production de plantes, d'arbres et d'animaux; action commune de Koronivia pour l'agriculture et mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national; suivi renforcé de l'ODD 15; appui prêté aux pays aux fins de l'accès au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds vert pour le climat.
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 6.6, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> plan d'action de la région Pacifique au service de l'intégration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (2024-2030); biodiversité et gestion avisée des produits chimiques en agriculture; remise en état des forêts et des paysages; utilisation d'espèces locales diverses et polyvalentes dans les systèmes d'agroforesterie; gestion et gouvernance fondées sur des éléments probants, innovation technologique et participation du secteur privé à la préservation de la biodiversité et à la remise en état des écosystèmes marins.
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE		
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> système de suivi de la sécurité alimentaire; élaboration et mise en œuvre de politiques, y compris s'agissant de l'allocation des ressources; secours d'urgence après des catastrophes naturelles; gestion et stratégies halieutiques de réduction des risques de catastrophe.

25. L'accélération du changement climatique, l'aggravation des maladies non transmissibles, les incidences économiques de la covid-19 et la guerre en Ukraine continuent de caractériser le contexte de développement de la région Pacifique. Celle-ci est aussi le témoin d'une redistribution des cartes entre divers acteurs sur le plan géopolitique. La FAO renforcera le contrôle interne et l'efficacité financière, technique et procédurale, ainsi que les capacités humaines, et elle établira des partenariats plus créatifs pour que les programmes de développement des gouvernements de la région Pacifique contribuent aux *quatre améliorations* et à la concrétisation des ODD en 2024-2025 et au-delà. L'Organisation renforcera aussi ses relations avec les gouvernements afin de répondre aux priorités du Cadre de programmation commun 2023-2027 pour les pays du Pacifique.

III.2 Accélérateurs et thèmes transversaux

Accélérateurs

26. Conformément à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et au Plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux de pays de l'Organisation intégreront dans la programmation par pays des initiatives technologiques, institutionnelles et financières novatrices. La FAO partagera aussi ses connaissances et données d'expériences, facilitera les partenariats et encouragera l'innovation.

27. Les données et les statistiques demeurent essentielles aux fins d'une prise de décisions et d'un suivi fondés sur des éléments concrets. L'Organisation soutiendra l'adoption de méthodes internationales visant à faciliter les comparaisons chronologiques, et entre pays, des statistiques alimentaires et agricoles. Elle organisera aussi des manifestations qui permettront de partager l'expérience acquise dans les pays quant aux recensements agricoles passés et d'exprimer diverses priorités dans l'optique du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2030. Afin de garantir une exploitation efficace des données, des travaux de la FAO seront consacrés aux microdonnées chiffrées et aux cartes géospatiales et plateformes à plusieurs niveaux, ainsi qu'à des questionnaires modulaires visant à réduire autant que possible la charge de travail que représente la communication de données et à optimiser la qualité des données.

28. La Plateforme de solutions pour les PEID continuera à être le moteur principal des accélérateurs de la FAO dans le Pacifique et renforcera les capacités de l'Organisation en tant qu'acteur de renom au service de la planification du développement, du dialogue et de l'établissement de partenariats.

Thèmes transversaux

29. La FAO continuera à fournir des orientations générales et des avis techniques aux membres sur l'égalité des genres grâce à des produits axés sur les connaissances, notamment les évaluations nationales en la matière, qui fournissent un profil actualisé des questions de genre et des enjeux agricoles et qui éclairent la formulation de projets et de programmes, ainsi que la planification nationale.

30. L'Organisation renforcera les capacités des jeunes en milieu rural en réduisant la distance entre le système éducatif et le monde du travail grâce à la formation professionnelle, au moyen d'écoles pratiques d'agriculture destinées aux jeunes, et en élaborant des programmes scolaires qui encouragent la transmission de compétences entre générations. Elle aidera les gouvernements à prévenir le travail des enfants et à renforcer les réseaux de jeunes, y compris la participation de ces derniers aux processus décisionnels.

31. Dans le cadre de diverses manifestations, la FAO partagera ses connaissances sur la lutte contre les inégalités entre les genres et sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, en tant que parties prenantes importantes des systèmes agroalimentaires. Elle renforcera par ailleurs les mesures de protection sociale et de garantie de l'égalité des genres dans la région Asie et Pacifique et elle améliorera l'approche sur la responsabilité à l'égard des personnes victimes de situations d'urgence ou de crises.

III.3 Stratégies et initiatives de la FAO

32. Les initiatives de l'Organisation sont susceptibles de catalyser la transformation des systèmes agroalimentaires. La priorité régionale 2 est par exemple totalement en phase avec la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, qui vise à intégrer la transformation des systèmes agroalimentaires dans le programme d'action climatique, tout en aidant les membres à réaliser les ambitions plus élevées en matière de climat. À cet égard, un plan régional sera élaboré dans la région Asie et Pacifique.

33. Dans le cadre de l'initiative Main dans la main, la FAO encouragera une transformation rurale inclusive à l'aide du renforcement de la collaboration entre les pays, les donateurs et les différentes institutions. Cela comprend l'élaboration de plans d'investissement soutenus par l'initiative, étayés par

des analyses menées au moyen de systèmes d'information géographique (SIG) et comportant des angles de vue particuliers tels que celui des PEID et celui de la résilience. Les investissements dans les chaînes de valeur seront effectués via des partenariats avec les institutions financières internationales et les fonds multilatéraux, notamment le FIDA et le Global Agriculture and Food Security Fund.

34. Dans le cadre de l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», la FAO stimulera la gestion des connaissances régionales, le partage des meilleures pratiques sur des produits agricoles spéciaux et la mise en place d'un réseau régional scientifique et technique. Elle aidera les pays en ce qui concerne la transformation, l'apport de valeur ajoutée, le contrôle de la qualité et l'accès au marché, ainsi que l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires. L'Organisation facilitera aussi l'accès aux principales foires alimentaires consacrées aux produits agricoles spéciaux et créera des réseaux entre les producteurs et les acheteurs.

35. Dans le cadre de l'initiative 1 000 villages numériques, la FAO continuera à soutenir une transformation rurale inclusive, qui est prise en main par les pays, axée sur les utilisateurs et ascendante, et qui concilie solutions numériques, besoins, capacités et coût raisonnable tout en permettant des approches souples, conformément à l'idée qu'il n'existe pas de solution universelle. Cela sera obtenu en proposant les innovations technologiques via des services accessibles, adaptés et bon marché qui profitent aux petits producteurs, aux femmes rurales, aux petits entrepreneurs et aux communautés et villages ruraux.

IV. FAO unie

36. Dans la région, la FAO mettra l'accent sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats en alignant les projets sur les ODD, les DPP et les priorités régionales. Cette ambition est renforcée à la fois au niveau national et à l'échelle régionale, où le portefeuille de projets s'est considérablement étoffé, en particulier dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'Organisation continuera à renforcer les capacités pour faire en sorte que les partenaires fournisseurs de ressources soient abordés d'une manière programmatique et que les conditions à remplir soient satisfaites avec efficacité et harmonieusement. Elle renforcera aussi les capacités nationales d'exécution des programmes sur le terrain, en mettant l'accent sur le cycle des projets et sur les différentes modalités de mise en œuvre. Un appui sera apporté sans relâche aux fins de la résolution efficiente des difficultés opérationnelles, en fixant des priorités au sujet des activités techniques et en répondant aux besoins des bénéficiaires, des membres et des partenaires fournisseurs de ressources.

37. Les activités de la FAO dans la région profiteront aussi d'une efficacité et d'une efficience accrues grâce à la participation continue au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et aux effets de levier des initiatives et partenariats novateurs à l'appui de la formulation de priorités et d'actions inclusives aux niveaux national et régional en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires.

Annexe 1

Annexe 1. Les quatre améliorations et les 20 DPP

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental.</i>	
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	Des systèmes durables de production végétale, animale et forestière qui soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs et qui créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées et ouvertes aux petits producteurs vulnérables, lesquelles reposent sur des technologies et des politiques porteuses.	2.3, 2.4, 6.4, 9.5, 15.2
AP 2: Transformation bleue	Promotion de systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé.	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
AP 3: Approche «Une seule santé»	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris les espèces exotiques envahissantes et la résistance aux antimicrobiens.	1.5, 3.d, 15.8
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés.	1.4, 2.3, 2.4, 6.b, 9.3, 14.b
AP 5: Agriculture numérique	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains.</i>	
AN 1: Une alimentation saine pour tous	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est rendue possible par la définition de priorités dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé.	1.3, 2.1, 2.2, 3.4, 12.8
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays.	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2
AN 3: Des aliments salubres pour tous	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes alimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées.	2.1, 2.2, 3.2

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir.	2.1, 2.2, 12.3
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à de meilleures données et informations, à la coordination des politiques et aux capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.	2.b, 2.c, 10.a, 17.11
AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.</i>	
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.	2.4, 6.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation.	12.2, 12.4, 12.5
AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées.	2.5, 6.6, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales.	1.1, 2.1, 11.a, 12.1

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes).</i>	
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre.	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
AV 2: Transformation rurale inclusive	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés.	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir, ainsi que contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires.	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.	1.3, 1.5, 2.4
AV 5: Initiative Main dans la main	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats et en rendant possibles des investissements à plus grande échelle.	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
AV 6: Accroissement des investissements	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs.	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5